

15 novembre 2022

Monsieur Gaétan Veillette Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction de la restauration des sites miniers 5700, 4° avenue Ouest, bureau C-318 Québec (Québec) G1H 6R1

Objet – Révision du plan de restauration du site minier Windfall 2022 et complément d'information # 1 (3^e demande de vrac) – Réponses aux questions (lettre du 23 août 2022)

Monsieur Veillette,

Nous faisons suite à la demande d'information complémentaire (# 1) en date du 23 août 2022 portant sur la révision 2022 du plan de restauration du site minier Windfall. Vous trouverez ci-dessous la transcription des questions posées ainsi que les réponses.

Section 5 : Gestion des eaux sur le site :

Commentaire MERN 5 : Le promoteur projette de construire des infrastructures sur le site, comme par exemple la digue de retenue du bassin I, en utilisant des matériaux granulaires non acidogènes. Sachant qu'une importante portion des stériles caractérisés au site Windfall est acidogène, le promoteur devra préciser la provenance des matériaux.

Réponse de Minière Osisko:

Minière Osisko n'a pas l'intention de prendre ou utiliser les stériles pour construire les infrastructures sur le site, mis à part s'ils sont placés par-dessus les membranes étanches. Il est plutôt prévu d'utiliser les matériaux disponibles du banc d'emprunt adjacent au site d'exploration.

Section 6.1 : Halde à mort-terrain

Commentaire MERN 6.1 : Le promoteur indique qu'environ 40 000 m³ de mort-terrain seront excavés pour la construction des bassins A, F et P. Il indique également que ce matériel sera utilisé comme matériau de construction pour l'assise des haldes à construire. Comme énuméré dans le Guide de caractérisation des résidus miniers et du minerai du MELCC (2020), section 1.2 des arguments valables doivent être fournis afin de justifier la non-nécessité de caractériser le mort-terrain à être utilisé. La présence importante de stériles et de minerai acidogènes et lixiviables au site de Windfall représente un risque qu'il faudra évaluer.

Réponse de Minière Osisko:

Minière Osisko a échantillonné le mort-terrain en 2021 et 2022 et les données sont présentement en traitement. Un rapport géochimique est en cours de préparation et les résultats des analyses feront partie de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, prévue pour 2023.

Il est important de mentionner que les infrastructures présentées dans le plan de restauration de janvier 2022 correspondent exclusivement à celles de la phase de l'échantillonnage en vrac. Un plan des



infrastructures est fourni en annexe. Il présente les changements demandés par le MELCCFP dans le cadre de la demande d'autorisation qui est toujours en analyse. Les bassins F et I ont été remplacés par le bassin D.

À titre indicatif, il est possible que la superficie des infrastructures connaisse des modifications mineures, par exemple, que leurs superficies soient un peu diminuées, toutefois, les coûts pour leurs démantèlements seront certainement équivalents ou sinon un peu moindres à ceux présentés en janvier 2022.

Section 8.4: Infrastructures de gestion des eaux:

Commentaire MERN 8.4 : Le requérant prévoit opérer et entretenir l'UTE pendant un an durant la période post-restauration, afin de rencontrer les normes à l'effluent final. Le MERN considère cette durée d'opération courte, considérant les matériaux impliqués.

Réponse de Minière Osisko:

Minière Osisko prendre bonne note du commentaire. Une nouvelle version du plan de restauration sera fournie prochainement avec l'étude d'impact sur l'environnement et ce commentaire sera revu.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, recevez mes plus sincères salutations.

Vanessa Millette, M. Sc. Directrice Environnement

Minière Osisko Inc.

c.c. Andréanne Boisvert, Vice-présidente, Environnement et Relations communautaires

p.j.: Plan des installations pour demande d'autorisation – Échantillonnage en vrac de Lynx 4 et Caribou

